

PISCINES PUBLIQUES

assistance à l'exploitation



Réduire le coût de fonctionnement
Augmenter l'attractivité de l'équipement
Développer l'engagement des agents





Notre cabinet réalise depuis plusieurs années des bilans d'exploitation des centres aquatiques, et, dans la majorité des cas, les mêmes constats apparaissent.

Loin d'être une véritable surprise, ces constats rejoignent les conclusions du rapport de la cour des comptes (2018) qui identifiait un besoin de professionnalisation du métier, au risque de voir le déficit structurel s'amplifier.

Pour rappel, la part que représente l'exploitation (dont les fluides) dans le coût global (en 2019) d'un établissement aquatique est de 60 à 70% selon le mode de gestion choisi par le maître d'ouvrage.

Intégrant l'ensemble des paramètres de l'exploitation, il ressort que, dans la grande majorité des audits réalisés :

- l'approche "service public" exclusive limite le potentiel de développement des équipements > manque d'initiative en termes d'investissements limitant l'impact du coût de l'énergie (en forte hausse)
- le manque d'engagement fort dans l'humain (bilans de compétences et formations) fait ressortir une inadéquation entre les nouveaux besoins des usagers et la capacité des agents à y répondre
- le vision budgétaire axée uniquement sur le coût annuel de l'équipement faisant oublier qu'un centre aquatique a une durée de vie de 30 à 40 années
- le manque d'initiative en termes de développement des recettes à forte valeur ajoutée
- le manque de formations des encadrants (management - gestion de projet) limite l'engagement des équipes en place

LES PISCINES PUBLIQUES EN GRAND DANGER À BRÈVE ÉCHÉANCE ?

Le modèle d'exploitation des centres aquatiques, déjà qualifié "d'obsolète" en 2018 par la cour des comptes, semble être à bout de souffle, avec un contexte actuel (coût des fluides et pénurie de MNS) qui ne fait qu'amplifier l'incertitude.

- un réel manque de "ressource MNS" faute d'avoir mis en place les conditions d'une attractivité réelle pour le métier
- un état de dégradation avancée des installations faute d'un plan de maintenance préventive pensé et réellement appliqué
- une programmation d'équipements à hauts volumes de traitement (air et eau)
- un pilotage de la consommation de fluides inadapté
- un manque de démarche "commerciale" (pourtant indispensable)
- un circuit de prise de décision souvent trop long

Afin de permettre aux collectivités de "sortir la tête de l'eau", nous avons mis en place une assistance à l'exploitation des centres aquatiques afin d'accompagner les responsables d'équipements à relever le niveau de performance de l'organisation en place.

Les objectifs de cette assistance à l'exploitation :

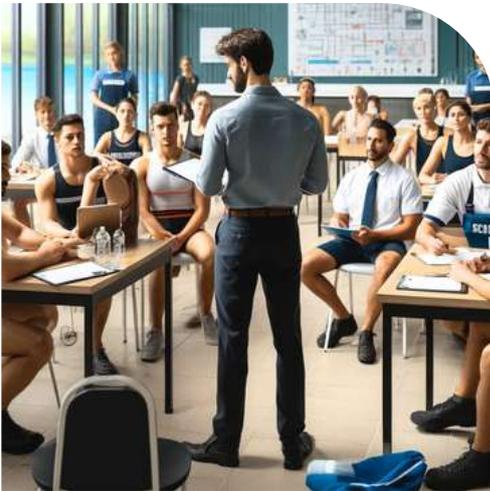
- analyser le fonctionnement global actuel (coût global, management, technique, sécurité, hygiène, réglementation, concurrence, promotion, attractivité, développement)
- former l'ensemble des agents aux nouvelles exigences du métier et aux attentes des usagers
- mettre en place des outils performants de gestion, d'économie et de promotion
- accompagner les équipes dans le développement des nouvelles compétences



LES 3 ÉTAPES CLÉS : DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION, FORMATION DU PERSONNEL, MISE EN PLACE DU PLAN D'ACTION

Notre diagnostic d'exploitation est une démarche d'audit unique en France, intégrant tous les paramètres de fonctionnement d'un équipement aquatique, réalisée en quatre étapes indissociables.

Notre cabinet "PISCINE Management" offre ainsi aux collectivités le meilleur des outils actuels pour analyser une exploitation et aborder la restructuration organisationnelle de leur piscine dans des conditions humaines, économiques et techniques optimales.



Notre organisme de formation "PISCINE Formation" est certifié QUALIOP1, attestant de la qualité des contenus de nos programmes et des modalités de transfert des connaissances.

L'ensemble des métiers sont concernés par ces formations avec pour objectifs la satisfaction des usagers, l'épanouissement et l'engagement des agents et le développement de la notion d'expérience client.

Suite aux deux premières phases, un plan d'action est travaillé par l'expert et les équipes, en commun, pour la mise en place d'outils adaptés au contexte organisationnel de l'équipement.

Le plan d'action intègre des outils liés au management, à la gestion des plannings d'occupation des bassins, à la maîtrise des coûts de l'énergie, au développement des activités à forte valeur ajoutée, à la reconfiguration de la grille tarifaire, ...





UN EXPERT EN EXPLOITATION DES PISCINES DÉDIÉ À VOTRE ÉQUIPEMENT

François ROSENBLATT, expert en exploitation de centres aquatiques et en management d'équipes d'agents territoriaux, accompagne depuis plus de 30 ans les collectivités propriétaires d'équipements aquatiques.

Il se consacre à l'amélioration de l'expérience client, au développement des compétences, à l'optimisation des ressources et à la réduction des coûts de fonctionnement.

- DESS Ingénierie et Management du Sport
- MASTER de Coach Professionnel certifié RNCP en management
- Ex directeur national des exploitations du leader de la DSP "piscines"
- Fondateur de PISCINE management et de PISCINE formation
- Assistant Maître d'Ouvrage en exploitation des centres aquatiques
- Ex International A en natation / 5 fois champion de France / Ex recordman de France du 50M papillon



www.piscinemanagement.fr



R2C DÉVELOPPEMENT SAS - Piscine Management
66 avenue des Champs Élysées - 75008 PARIS
RCS Paris 877 606 319 - 7022 Z
contact@piscinemanagement.fr



06 30 78 17 22

